

AVIS

TARIFS FORFAITS S3V POUR LES COMMUNES DE FEISSONS – MONTAGNY – LE PLANAY

SAISON HIVER 2018-2019

J'ai le plaisir de vous informer qu'à compter de la saison d'hiver 2018-2019, et après négociations, la société des 3 Vallées met à disposition des tarifs particuliers pour **les résidents permanents** des communes qui ne sont pas support station, à savoir FEISSONS SUR SALINS, MONTAGNY et LE PLANAY.

Les tarifs proposés s'appliquent uniquement sur la vallée de Courchevel qui est le seul périmètre sur lequel S3V est l'unique exploitant délégataire :

Tarifs Vallée de Courchevel en €		
Prix public adulte	1 110 €	Tarifs publics de référence
Prix public enfant	888 €	
Prix public sénior	999 €	
Résidents scolaires - 16 ans	offert	Tarifs particuliers
Résidents scolaires Lycéens - 18 ans	offert	
Résidents étudiants - 26 ans	243 €	
Résidents adultes	370 €	
Résidents séniors	185 €	

Il est à noter que ces tarifs s'appliqueront uniquement pour les résidents permanents sur présentation :

- d'une photo d'identité
- de l'entête de l'avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître l'adresse du demandeur sur la commune et le nombre de part ou 9 quittances consécutives EDF, ou internet ou télécom **consécutives** à l'adresse du demandeur sur la commune.
- en plus pour les enfants : le livret de famille prouvant la filiation, le certificat de scolarité (avec l'adresse sur la commune), la carte étudiant (enfant de moins de 26 ans encore à charge des parents)

Pour bénéficier de ces avantages, il faudra **obligatoirement** adhérer à l'association « Comité d'animation du Villard » en charge de l'interface avec la S3V et de la transmission des listes des bénéficiaires à la société des 3 Vallées. Le coût de l'adhésion est de 5 € (gratuit pour les enfants jusqu'à - 19 ans).

Il est à noter que la société des 3 Vallées n'acceptera **aucune dérogation** à ce fonctionnement. Toute fraude ou tentative de fraude suspendra **immédiatement** les avantages.

Pour faciliter le service, les après-midis du 19 au 30 novembre 2018, le secrétariat de mairie se chargera de collecter l'ensemble des documents pour transmission à l'association qui fera le lien avec la S3V. Les bénéficiaires pourront ensuite retirer et payer les forfaits auprès de Vallée de Bozel Tourisme.

Fait au Planay, le 07 novembre 2018

Le Maire,

Jean-René BENOIT

